



INOV'R DEG Nettoyant sols et surfaces alcalin

Dégraissant polyvalent utilisable sur tout type de support lavable : sols et surfaces y compris en milieu alimentaire*. Apporte nettoyage et dégraissage sans laisser de trace.

Peu moussant, il peut s'utiliser en autolaveuse.

Produit possédant le label écologique de l'Union Européenne accordé aux produits ou services qui satisfont aux exigences environnementales sous le numéro d'enregistrement :

EU Ecolabel : FR/020/024

Mode d'emploi

Dosage d'utilisation (pour des surfaces normalement sales) : 0,5 %.
Doser à l'aide du flacon doseur ou du tube doseur fourni, soit 25 ml pour un seau de 5L. Appliquer la solution sur la surface ou le sol, brosser si nécessaire.

Augmenter le dosage d'utilisation à 1 % dans le cas de surfaces très sales, soit 2 doses de 25ml pour un seau de 5L.

Inutile de rincer, sauf dans le cas de surfaces pouvant être en contact de denrées alimentaires*.

Appliquer le dosage le plus juste et la température la plus basse recommandée, soit 20°C, afin de faire baisser autant que possible la consommation d'énergie et d'eau et de réduire la pollution de l'eau.

Conditionnements

carton de 12 flacons doseur de 1L.

carton de 12 flacons de 1L.

carton de 4 bidons de 5L.

ecopack de 5L,

carton de 2 autoflex de 2,5L.

Données techniques

► Aspect : liquide limpide incolore

► pH 10,4 - 11,4

► Densité : 1,04 - 1,06

Précautions

Produit réservé à un usage professionnel.

Éviter les projections oculaires.

Recycler ou éliminer l'emballage conformément aux législations en vigueur. Ecopack 5L : emballage non recyclable.

Sécurité selon FDS

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

Stockage

Stocker à l'abri du gel.

Formule déposée au centre Antipoison France :

+ 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33(0)5.55.27.65.27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail français.

Conforme à l'arrêté français du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires. *Cette mention n'autorise pas pour autant l'utilisation de ce produit sur les surfaces en cuisine, selon les critères d'attribution du label écologique de l'Union européenne aux produits de nettoyage pour surfaces dures.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

27-01-2025 Ind. 7 ■

